



Native Women's
Association of Canada

L'Association des
femmes autochtones
du Canada

Head office
85 Albert Street, 12th floor
Ottawa, Ontario
K1P 6A4
T: 613-722-3033 613-722-7687
reception@nwac.ca www.nwac.ca

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA MARQUE LE PREMIER ANNIVERSAIRE DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES, LES FILLES ET LES PERSONNES DE DIVERSES IDENTITÉS DE GENRE AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES

EN L'ABSENCE D'UN PLAN D'ACTION FÉDÉRAL, LES FEMMES AUTOCHTONES VONT DE L'AVANT

INFORMATION CONTEXTUELLE POUR LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU 3 JUIN 2020

Le 3 juin 2020, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) marque le premier anniversaire de la publication du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

- On peut consulter le rapport à cette adresse : <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>
- L'AFAC a fait un travail considérable pour répondre aux Appels à la justice; la liste de ces mesures est accessible ici : <https://www.nwac.ca/resource/nwac-track-record-on-mmiwg-in-2019-2020/>
- Un sondage réalisé par l'AFAC indique que près d'une femme autochtone sur cinq dit avoir été victime de violence pendant la pandémie de la COVID-19 et elles sont aussi nombreuses à craindre pour leur sécurité. Ce **sondage** est accessible ici : <https://www.nwac.ca/resource/the-impacts-of-covid-19-on-indigenous-women-and-gender-diverse-people-in-canada/>
- L'AFAC a présenté au gouvernement fédéral une liste de **mesures proposées** qui pourraient constituer le fondement d'un plan d'action national. Ce document est accessible ici : <https://www.nwac.ca/resource/proposed-participation-by-nwac-in-a-federal-action-plan-to-address-the-findings-of-the-inquiry-into-missing-and-murdered-indigenous-women-and-girls/>
- L'AFAC a préparé un document de travail pour démontrer les obligations juridiques du Canada sur le plan international afin de garantir la prise de mesures efficaces de réparation des préjudices causés par les violations des droits fondamentaux des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones. Ce document de travail est accessible ici : <https://www.nwac.ca/resource/nwac-track-record-on-mmiwg-in-2019-2020/>

RAPPEL HISTORIQUE

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) travaille depuis plus de quatre décennies à la documentation de la violence systémique qui frappe les femmes et les filles autochtones, leurs familles et leurs communautés.

De 2005 à 2010, l'initiative de l'AFAC Sœurs par l'esprit a confirmé 582 cas de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées sur une période de vingt ans et l'AFAC a mis une attention soutenue à sensibiliser la population à cette question relative aux droits de la personne.

Durant tout notre travail, nous étions convaincues que la violence envers les femmes autochtones était beaucoup plus répandue que ne l'indiquaient les données accessibles au public. Cette impression s'est confirmée en 2014, lorsque la GRC a publié un rapport révélant qu'il y avait eu 1 181 cas de disparition et de meurtre de femmes et de filles autochtones de 1980 à 2012.

L'AFAC a fait des pressions avec persistance pour obtenir la tenue d'une enquête nationale sur cette violence; lorsqu'il est arrivé au pouvoir en 2015, le gouvernement libéral a lancé une enquête pour mettre fin aux « causes systémiques » du problème. L'Enquête était dirigée par la commissaire en chef Marion Buller, une Crie qui a été la première femme autochtone nommée juge d'une cour provinciale, en Colombie-Britannique. Michèle Audette, Brian Eyolfson et Qajaq Robinson se sont joints à elle.

On estime le coût de l'Enquête à 92 millions \$. Les commissaires ont entendu 1 400 témoins et leurs travaux se sont déroulés sur une période de 33 mois.

À titre d'observatrice indépendante, l'AFAC a publié des fiches de rendement évaluant les activités et le progrès accompli dans le cadre de l'Enquête. L'AFAC a également fait partie du conseil consultatif des organismes autochtones nationaux de l'Enquête.

Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui compte quelque 1 200 pages, a été publié le 3 juin 2019.

La Commission d'enquête a conclu que la violence constitue un génocide perpétré envers les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones. Son rapport souligne la discrimination profondément ancrée dans les politiques, les pratiques et les lois, qui privent les femmes autochtones de leurs droits fondamentaux. La Commission a formulé 231 Appels à la justice visant à permettre aux femmes autochtones de réclamer leur pouvoir et leur place au Canada et à rétablir leur droit à la culture, à la santé, à la sécurité et à la justice.

En réponse au rapport de l'Enquête, le premier ministre Justin Trudeau a dit que le gouvernement élaborerait un plan d'action national pour mettre fin à la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes Deux-Esprits et LGBTQ autochtones. M. Trudeau a dit : « Le travail des commissaires, les histoires qu'ils ont recueillies et les appels à la justice qu'ils ont formulés : nous n'allons pas laisser leur travail tomber aux oubliettes ».

Malgré le fait qu'il n'y avait pas d'échéancier établi initialement pour la création du plan d'action national, Carolyn Bennett, la ministre des Relations Couronne-Autochtones, a déclaré lors d'une assemblée de dirigeants des Premières Nations, en décembre : « Nous croyons qu'il faut que nous ayons quelque chose d'ici juin [traduction] ».

Depuis, le gouvernement a décidé depuis de ne pas présenter un plan d'action national en juin, sans indiquer de calendrier pour la création de ce plan, en invoquant la pandémie de la COVID-19 pour expliquer cette inaction.

L'AFAC et les femmes autochtones du Canada ne peuvent pas attendre le gouvernement pour aller de l'avant. Leur vie et celles de leurs filles, de leurs mères, de leurs sœurs et de leurs tantes sont à risque. L'AFAC a déjà pris des mesures considérables pour contrer la violence et avance dans l'élaboration d'autres mesures. Nous exhortons le gouvernement fédéral à se joindre à nous dans cette tâche urgente.

L'AFAC implore le gouvernement fédéral de ne pas abandonner les femmes autochtones du Canada.

FICHE DE RENDEMENT DE L'AFAC SUR LE SUIVI PAR LE GOUVERNEMENT DU RAPPORT FINAL DE L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES

L'AFAC a produit des fiches pour coter le rendement de l'Enquête nationale pendant que la Commission d'enquête poursuivait ses travaux. La fiche de rendement que nous présentons aujourd'hui fait suite à ces évaluations avec une estimation des efforts déployés par le gouvernement fédéral après la publication du rapport de l'Enquête.

Plutôt que de coter individuellement le travail accompli relativement à chacun des 231 Appels à la justice de la Commission d'enquête, dont beaucoup ne s'adressent pas au gouvernement fédéral, l'AFAC s'est penchée sur les quatre grandes voies de l'oppression, la **culture**, la **santé**, la **sécurité** et le **droit à la justice**, que les commissaires ont reconnues comme ayant été utilisées pour maintenir la violence envers les femmes et les filles autochtones.

Dans ces quatre domaines, l'AFAC a constaté que le gouvernement en avait si peu fait au cours de l'année qui vient de s'écouler qu'il est **impossible de coter** le progrès accompli.

EN MATIÈRE DE CULTURE :

- Le rapport de l'Enquête dit que les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones ont le droit inhérent à leur propre culture et à leur propre identité. Elles ont également le droit de transmettre cette culture et cette identité au sein de leurs familles et de leurs communautés par la mise en œuvre intégrale des droits économiques, sociaux et politiques qui peuvent contribuer à la préservation des pratiques et du savoir culturels.
- L'AFAC dit qu'il n'y a pas eu d'améliorations perceptibles à cet égard qui aient été documentées depuis la publication du rapport final de l'Enquête nationale.

EN MATIÈRE DE SANTÉ :

- Le rapport de l'Enquête dit que les femmes et les filles autochtones ont le droit inhérent à leur propre santé et leur propre bien-être. Elles ont également le droit d'utiliser leur expertise pour veiller à la santé et au bien-être de leur famille et de leur communauté.
- L'AFAC dit qu'en l'absence de tout plan d'action sur le suivi du rapport final de l'Enquête nationale, elle n'est pas en position de commenter comment, ni même d'affirmer si, le gouvernement du Canada à l'intention de répondre aux nombreux Appels à la justice que renferme le rapport relativement au droit à la santé.

EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ :

- Le rapport de l'Enquête dit que les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones ont le droit inhérent à la sécurité dans leur propre vie ainsi que le droit de participer directement au maintien de cette sécurité pour elles-mêmes et pour les autres, selon leur propre compréhension et dans le respect de l'ensemble des droits économiques, sociaux et politiques qui peuvent contribuer à accroître la sécurité.
- L'AFAC dit qu'en l'absence d'un plan d'action national sur le suivi du rapport final de l'Enquête nationale, elle n'est pas en position de commenter comment, ni même d'affirmer si, le gouvernement du Canada a l'intention de répondre aux nombreux Appels à la justice que renferme le rapport relativement au droit à la sécurité.

EN MATIÈRE DU DROIT À LA JUSTICE :

- Le rapport de l'Enquête dit qu'il y a déconnexion dans beaucoup de domaines entre les peuples autochtones et le système judiciaire canadien et souligne l'écart qui existe entre la justice telle qu'elle est censée être en théorie et telle qu'elle est rendue en pratique. La Commission d'enquête confirme également que les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones ont non seulement le droit inhérent de vivre à l'abri de la violence et des injustices, mais que si ce droit n'est pas respecté en pratique, elles ont le droit d'exiger que cette violence cesse et qu'elle soit dénoncée.
- L'AFAC dit qu'elle n'a pas de preuve que cette réalité a fondamentalement changé depuis la publication du rapport final de l'Enquête nationale... Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que la recherche primaire continue effectuée par l'AFAC indique que la violence à domicile augmente encore pendant l'urgence sanitaire qui prévaut actuellement. En bref, le droit des femmes autochtones que cessent les actes de violence envers elles n'est pas garanti dans la pratique.

LES HUIT MESURES QUE L'AFAC A PROPOSÉ D'INCLURE DANS UN PLAN D'ACTION NATIONAL POUR RÉPONDRE AUX 231 APPELS À LA JUSTICE DE L'ENQUÊTE SUR LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES

Devant le peu de consultation du gouvernement fédéral en vue de la formulation d'un plan d'action national pour répondre aux Appels à la justice issus de l'Enquête, et à l'approche de l'anniversaire de la publication du rapport de l'Enquête, le 3 juin, l'AFAC a dressé une liste de mesures qui pourraient constituer le fondement de la première version du plan d'action. L'AFAC a présenté cette liste au gouvernement en mai. Voici ces mesures :

- **PLAN D'ACTION NATIONAL** : L'AFAC a demandé la **publication du plan d'action national** à la date anniversaire du 3 juin, tel que promis. **(Appel à la justice 1) Promesse non tenue.**
- **GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL** : L'AFAC demande au gouvernement d'établir immédiatement un **groupe de travail national**, composé d'enquêteurs indépendants, hautement qualifiés et spécialisés pour examiner tous les cas non résolus de meurtre ou de disparition de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA autochtones, partout au Canada et rouvrir les enquêtes sur ces cas au besoin. **(Appel à la justice 9.9)**
- **BASE DE DONNÉES NATIONALE** : L'AFAC s'efforce actuellement d'établir le nombre de femmes autochtones qui ont été tuées ou portées disparues depuis la publication du rapport de l'Enquête, en juin de l'an dernier. S'il n'est pas possible d'établir ce chiffre, le personnel de l'AFAC prévoit calculer le nombre de femmes et de filles autochtones tuées ou portées disparues depuis la publication du rapport de la GRC de 2014. Le gouvernement doit s'engager à **établir une base de données nationale.** **(Appel à la justice 9.5)**
- **SURVEILLANCE/UNITÉ FFADA** : L'AFAC demande au gouvernement fédéral de créer un **mécanisme indépendant pour rendre compte** au Parlement chaque année **de la mise en œuvre des Appels à la justice issus de l'Enquête nationale.** L'AFAC demande des ressources financières pour établir dans son bureau national sa propre unité interne consacrée au dossier des femmes

et des filles autochtones disparues et assassinées afin de travailler sur les Appels à la justice qui se rapportent aux politiques, aux lois, à la recherche et à l'éducation publique et de faire un travail de liaison externe avec les communautés, la police, le gouvernement, les entreprises et les législateurs. Cette unité assurerait aussi la surveillance de la mise en œuvre des Appels à la justice issus du rapport de l'Enquête. Le personnel permanent de l'AFAC devrait également participer à l'élaboration et à la création du mécanisme indépendant. **(Appel à la justice 1.10)**

- **ÉDUCATION PUBLIQUE** : L'AFAC lancera une version en langage simple du Rapport sur le génocide, traduit en anglais, en français et en espagnol. L'AFAC a formé un partenariat avec l'auteur du rapport, une université et des donateurs privés pour mener cette initiative à bien. Nous anticipons la publication de ce rapport à la fin de juin 2020. L'AFAC demande l'aide du gouvernement pour participer à **l'élaboration d'une campagne nationale de sensibilisation** dans le but d'éduquer les citoyens et citoyennes du Canada au sujet du racisme, du sexisme, de l'homophobie et de la transphobie et d'affronter ces attitudes pour les éliminer. L'AFAC demande également au Canada de travailler avec elle à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action national de lutte contre le racisme et le sexisme pour mettre un terme aux stéréotypes racistes et sexualisés visant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA autochtones. **(Appels à la justice 1.9, 2.6)**
- **DROITS POLITIQUES ET FIN DE LA MARGINALISATION** : L'AFAC a conclu un accord avec la Couronne. Nous demandons au gouvernement d'**amener immédiatement l'AFAC à toutes les tables où se prennent des décisions** qui ont des répercussions sur les droits des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones et les questions qui les concernent, y compris lorsqu'il s'agit d'établir des budgets et de déterminer les activités et les priorités du gouvernement. **(Appel à la justice 1.3)**
- **SOMMET DES PRATIQUES EXEMPLAIRES** : L'AFAC est vivement intéressée à aborder les enjeux qui ont mené à la disparition et au meurtre de femmes et de filles autochtones et veut organiser et diriger un « **sommet des pratiques exemplaires** » **virtuel international** qui inclurait l'AFAC, des ministres fédéraux, une représentante d'ONU Femmes, une personne représentant l'Organisation des États américains (OEA), une personne représentant les CAMI du Mexique, ainsi que des dirigeants autochtones et des matriarches du Réseau mondial des femmes d'affaires autochtones pour s'entretenir des répercussions de la COVID-19 dans leurs pays et proposer des solutions pratiques. Le sommet aurait pour but de discuter des solutions qui existent dans d'autres pays afin de contribuer à la mise en œuvre de certains Appels à la justice en particulier. **(Pour contribuer à la mise en œuvre de tous les Appels à la justice.)**
- **L'AFAC ANNONCERA PUBLIQUEMENT UNE HUITIÈME MESURE AU COURS DES PROCHAINES SEMAINES**

UN SONDAGE RÉVÈLE QUE PRÈS D'UNE FEMME AUTOCHTONE SUR CINQ A ÉTÉ VICTIME D'ACTES DE VIOLENCE DEPUIS QUE LA PANDÉMIE EST ARRIVÉE DANS NOTRE PAYS

L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA

Résumé des conclusions d'un sondage en ligne mené par l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) entre 1/5/20 et 29/5/20 et vérifié par Nanos Research. 1087 personnes d'ascendance autochtone – Premières Nations, Métisses et Inuites y ont participé.

1. **Les personnes Deux-Esprits sont la cible d'actes de violence et craignent le plus la violence :** 18 % des femmes autochtones et 25 % des personnes Deux-Esprits ont été la cible d'actes de violence au cours des 3 derniers mois. Les personnes Deux-Esprits sont les plus préoccupées des impacts de la COVID-19 sur la violence au foyer. Les hommes sont à moitié aussi susceptibles de craindre la violence envers les femmes que les femmes et les personnes Deux-Esprits (31 % par rapport à 65 %).
2. **Les Inuites sont la cible d'actes de violence et craignent le plus la violence :** les femmes inuites et les personnes de diverses identités de genre inuites forment le segment démographique le plus préoccupé par l'impact de la COVID-19 sur la violence au foyer dans l'ensemble de l'échantillon : elles sont presque 4 fois aussi susceptibles (30 % par rapport à 8 %). Elles sont également presque deux fois plus susceptibles d'avoir été victimes d'actes de violence au cours des 3 derniers mois (35 % par rapport à 18 %).
3. **Les jeunes sont particulièrement en danger au foyer :** les femmes et les personnes de diverses identités de genre de moins de 25 ans sont les plus préoccupées de tous les segments démographiques par la violence de la part de membres de leur famille (23 %) et le segment démographique le plus susceptible de tout l'échantillon d'avoir été la cible d'actes de violence au cours des 3 derniers mois (38 %). Il n'est pas étonnant que ce soit le groupe d'âge qui est le plus préoccupé par l'impact de la COVID-19 sur la violence au foyer.
4. **La violence a cours dans le Nord et c'est là qu'on craint le plus la violence :** les femmes et les personnes de diverses identités de genre dans le Nord craignent plus la violence au foyer pendant la pandémie de COVID-19 que les autres régions et sont plus susceptibles d'avoir été la cible d'actes de violence au cours des 3 derniers mois que les autres régions (28 %). Elles sont également plus préoccupées par la violence de la part de membres de leur famille que les autres régions.
5. **Les victimes de violence sont les plus touchées financièrement :** plus de la moitié (54 %) des femmes et des personnes de diverses identités de genre qui ont été la cible d'actes de violence au cours des 3 derniers mois font l'objet d'un impact modéré ou majeur de la COVID-19 sur le plan financier. Elles sont également plus susceptibles de craindre la violence de la part de membres de leur famille et les impacts de la COVID-19 dans le foyer. D'autres dans une proportion de 23 % ne savent pas encore quel sera l'impact financier.

ANTÉCÉDENTS DE L'AFAC RELATIVEMENT À L'ENQUÊTE NATIONALE EN 2019-2020

Les femmes autochtones se sont attelées à la tâche de répondre aux Appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, alors que le gouvernement fédéral n'a pas tenu sa promesse de présenter un plan d'action national un an après la remise du rapport final de l'Enquête nationale. **NOUS ANNONCERONS AU COURS DES PROCHAINES SEMAINES UN GRAND PROJET QUI SERA AXÉ SUR LA GUÉRISON.**

Voici quelques-uns des autres éléments que l'AFAC, par elle-même, a accomplis au cours de l'année qui vient de s'écouler, ainsi que la mention des Appels à la justice correspondant à ces mesures.

RÉPONSE DIRECTE AU RAPPORT DE L'ENQUÊTE :

- Nous avons produit un plan d'action en 10 points en réponse au rapport de l'Enquête. L'objectif global est de maintenir l'attention sur la question des femmes autochtones disparues et assassinées et de faire avancer le dialogue, au pays et sur la scène internationale. **(1.1; 1.3; 1.4)**
- Nous avons organisé une table ronde avec des communautés autochtones en janvier 2020 pour définir les priorités clés en réponse aux 231 Appels à la justice. **(1.1; 1.3; 1.4)**
- Nous avons diffusé, par l'intermédiaire des médias sociaux, de l'information importante pour les femmes autochtones à propos du virus COVID-19, de formation professionnelle et de mesures gouvernementales, entre autres. **(2.6; 2.7; 3.5; 11.1)**
- Nous avons produit une fiche de rendement pour surveiller le progrès accompli par le gouvernement relativement aux 231 Appels à la justice, à publier à l'occasion du premier anniversaire de la présentation du rapport final. Nous assurerons le suivi par la production périodique de fiches de rendement tout au long des prochaines années.

(1.10)

- Nous collaborons avec le Centre de la santé autochtone pour présenter deux webinaires sur le racisme, le sexisme et la violence envers les femmes autochtones. **(6.1; 11.1)**
- Nous préparons l'ouverture, à Gatineau, d'un Centre d'innovation sociale et culturelle où les femmes autochtones pourront trouver les outils dont elles ont besoin pour atteindre la stabilité, la sécurité et l'indépendance économiques. **(4.1, 4.2)**

COMMÉMORATION :

- Nous avons réalisé une campagne de Poupées sans visage, dans le cadre de laquelle tous les députés fédéraux ont reçu des trousse de création de poupées pour commémorer les femmes autochtones disparues et assassinées. **(2.6; 11.1)**
- Nous avons invité les femmes autochtones à soumettre des idées de jupes rouges pour commémorer les femmes disparues et assassinées dans le cadre du Projet de jupes à rubans. Nous avons reçu plus de 150 propositions. Le nom de la gagnante sera annoncé prochainement. **(7.1)**

- Nous nous préparons à commander une installation artistique au Centre d'innovation sociale et culturelle de l'AFAC, à Gatineau, pour commémorer les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. **(2.6; 11.1)**

SANTÉ

- Nous avons monté une série de trois webinaires à l'intention des fournisseurs de services de santé à propos de la prestation à des femmes autochtones de soins culturellement sécuritaires tenant compte des traumatismes subis. **(6.1; 11.1)**
- Nous avons formé un partenariat avec l'École de médecine du Nord de l'Ontario pour élaborer un programme d'études en santé reproductive des femmes autochtones, « *Hearing Our Voice : An Indigenous Women's Reproductive Health Curriculum* ».
- Nous avons conçu et mis en œuvre le projet Sentier rouge, un effort réparti sur cinq ans en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada, pour prévenir de manière culturellement sécuritaire les infections transmissibles sexuellement et par le sang chez les femmes autochtones et nous avons tenu des ateliers à ce sujet dans des établissements correctionnels fédéraux. **(7.2; 7.6)**
- Nous avons réalisé un projet d'éducation et de sensibilisation publiques communautaires pour définir les besoins en cannabis des femmes autochtones **(7.1)**
- Nous avons créé un projet de quatre ans, financé par l'Agence de la santé publique du Canada, pour optimiser le bien-être des Autochtones atteints de démence. **(7.4)**
- Nous avons participé à la Human Trafficking Health Care Alliance [Alliance soins de santé trafic d'êtres humains] pour plaider la sensibilisation au trafic d'êtres humains et ses effets sur la santé. **(7.3; 8.1)**

RÉPONSE À LA PANDÉMIE :

- Parce que la pandémie entretient des conditions qui favorisent la violence envers les femmes autochtones, l'AFAC a produit un plan d'action de la COVID-19 pour les communautés autochtones, y compris une stratégie de communication ciblée, des services de soutien aux aînés et la participation au cercle consultatif autochtone du groupe de travail pour l'immunité à la COVID-19. **(6.1; 3.5; 7.1; 7.2)**
- Nous avons réalisé un sondage en ligne pour déterminer les effets de la COVID-19 sur les communautés autochtones. **(2.6)**

TRAVAIL INTERNATIONAL

- Nous avons soulevé la question de l'Enquête nationale et du rapport final dans des cercles internationaux, notamment la Commission de la condition de la femme des Nations Unies et le Mécanisme d'experts sur les droits des Autochtones des Nations Unies, à l'occasion de réunions avec des représentants des Nations Unies à New York et lors d'importants événements internationaux relatifs aux droits de la personne. **(1.2; 2.1)**
- Nous avons marrainé une visite au Canada, en décembre, du secrétaire général de l'Organisation des États américains, Luis Almagro. **(1.2; 2.1)**
- Nous avons fait de la recherche et soumis des documents à des entités des Nations Unies, notamment une soumission au Rapporteur spécial des Nations Unies sur les

droits des peuples autochtones, soit une proposition pour réexaminer le crime de génocide en droit international, une liste de questions pour le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, « *Reparations and Remembrance in Canada for Indigenous Women, Girls and Gender-Diverse People* » [Réparation et commémoration au Canada pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones] et « *The Gender Perspective in Transitional Justice Processes* » [La perspective du genre dans les processus de justice de transition], document soumis au Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition. **(1.2; 2.1; 5.6)**

IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

- Nous avons rencontré et correspondu avec des ministres et des hauts fonctionnaires de tous les ordres de gouvernement, des sénateurs, des députés fédéraux, des dirigeants d'entreprises du secteur privé et d'organismes sans but lucratif, au pays et à l'étranger, pour parler de moyens de réduire la violence envers les femmes et les filles autochtones. **(1.3; 1.9)**
- Nous avons siégé au comité consultatif sur la santé et le bien-être des femmes autochtones de Services aux Autochtones Canada. **(3.1, 7.3, 7.4, 16.7, 17.21)**
- Nous avons participé à plus de 40 projets de politiques avec 15 ministères fédéraux. **(4.6, 14.7, 15.6, 16.19, 17.19)**
- Nous avons fourni des soutiens (frais d'inscription, allocations de subsistance, garde d'enfants, statistiques sur l'emploi et autres ressources) dans le cadre d'un accord avec Emploi et Développement social Canada pour aider les femmes autochtones à trouver de bons emplois et atteindre la stabilité économique. **(4.1, 4.2, 4.4, 17.19)**

DES FEMMES ET DES FILLES AUTOCHTONES CONTINUENT DE PERDRE LA VIE À LA VIOLENCE AU CANADA. VOICI TROIS DES FEMMES QUI ÉTAIENT VIVANTES LORSQUE LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE A ÉTÉ PUBLIÉ, LE 3 JUIN 2019, MAIS QUI ONT ÉTÉ TUÉES DEPUIS.

MARIE MORIN

De Winnipeg, âgée de 46 ans. Décédée le 15 mai 2020 après une attaque violente par son compagnon dont on dit qu'il avait déjà usé de violence envers elle à de multiples occasions. Membre de la Première Nation de Granville Lake, au Manitoba.

<https://www.aptnnews.ca/national-news/friend-of-marie-morin-says-she-was-calling-out-for-help-prior-to-murder/>



JENNIFER DONOVAN

De Peace River, en Alberta, âgée de 37 ans. Assassinée le 8 octobre 2019. Elle était originaire de la Première Nation de Katlodeeche, près de Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest.

<https://edmontonjournal.com/news/local-news/murder-charge-laid-in-peace-river-womans-death/>



BREANNA MENACHO

Âgée de 22 ans, de Yellowknife. Son corps a été retrouvé le 6 mai 2020.

<https://nnsi.com/yellowknifer/pair-charged-in-breanna-menachos-death-make-brief-court-appearances/>

